

**Guide formulaire interactif : À lire impérativement**

- 1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :
- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
  - ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;
- 2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :
- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
  - ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)
- Conseils pour **l'envoi du formulaire** (@ ou ✉) :
- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
  - ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;
  - ☞ La liste des adresses mails/ postales DSAC (Pôle Licences) auxquelles vous pouvez envoyer vos documents se trouve : [ICI](#)
- Un **problème** avec nos formulaires interactif (?!?) :
- ☞ Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à l'utilisation des « i-Formlic » sur le site du Ministère : [ICI](#)
  - ☞ Le tutoriel vidéo pour signer électroniquement le formulaire est disponible : [ICI](#)

**Informations générales :**

**1) Prorogation par famille :** Une AOC effectuée pour la prorogation TRI ne prorogera que les privilèges associés à cette qualification. En d'autres termes, une AOC TRI SP ne prorogera que les privilèges sur TRI SP ; une AOC TRI MP ne prorogera que les privilèges sur TRI MP.

**2) Exigences de prorogation TRI :** Le règlement 1747/2020 a changé le nombre d'exigences à satisfaire pour effectuer une prorogation TRI. Le nombre d'exigences à respecter est de 2. De plus l'AOC TRI effectuée sur un type peut être utilisée pour proroger les autres privilèges du TRI (Cf. Rappel 01 ci-dessus). La prorogation d'un TRI s'effectuera selon les cas suivants :

- L'exigence d'expérience est à satisfaire sur chacun des privilèges.
- Le refresher training est générique et peut être utilisé pour l'ensemble des privilèges TRI.
- L'AOC peut être utilisé pour proroger l'ensemble des privilèges TRI même si l'AOC n'est pas effectuée dans les 12 derniers mois pour les autres privilèges. Toutefois, une des 2 autres conditions citées ci-dessus doit être satisfaite (Expérience ou Refresher training).

Dans le cas où la prorogation est effectuée par une AOC, la date de fin de validité de l'ensemble des privilèges sera alignée sur celle de l'AOC (les dates seront alignées dans Sigebel). Dans le cas contraire (Expérience + Refresher training), la prorogation ne sera effectuée uniquement pour les privilèges dont le pilote a satisfait aux exigences d'expériences.

**3) Passerelle SFI → TRI :**

- L'AOC TRI SP (resp. MP) et l'AOC SFI SP (resp. MP) sont identiques en prorogation. Par conséquent, il est possible d'utiliser une AOC SFI pour les exigences de prorogation du TRI.
- Le refresher training TRI et SFI sont identiques. Par conséquent, il est possible d'utiliser un refresher training SFI pour les exigences de prorogation du TRI.

**Pièces à fournir TRI(H) :**

- Originale/Copie/Scan (recto/verso) de la licence Part-FCL.
- Les pièces demandées dans la rubrique « Condition de prorogation TRI(H) ».

**Information sur le navigant :**

1/5. Information sur le candidat :				
Nom de famille <sup>1</sup>		Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )		
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance	
Adresse		Commune	Code postal	
Téléphone(s)		Courriel		
N° licence :		Pays de résidence		

**Candidature TRI(H) :**

Je pose ma candidature pour proroger : TRI(H)  → SP  MP

↳ Préciser le(s) type associé(s) au privilège TRI :

**Conditions de prorogation TRI(H) :**

Vous devez remplir **uniquement 2 des 3** exigences suivantes **durant la validité de votre qualification d'instructeur TRI(H) :**

- Expérience (section 2) :  Oui.  Non.

- Formation de remise à niveau (section 3) :  Oui.  Non.

- Évaluation de compétence FCL.935 (section 4) :  Oui.  Non.

↳ **L'évaluation de compétence (section 4) est à remplir toutes les 2 prorogations pour les TRI.**

**2/5. Expérience et prérequis**

Temps d'instruction en vol sur chacune des QTs à proroger	<p>- Au moins <input style="width: 50px;" type="text"/> h (50h minimum) d'instruction en vol ou sur FSTD sur chacune des QTs dont <input style="width: 50px;" type="text"/> h (15h minimum) ont été effectuées <u>dans les 12 mois précédant la date d'expiration de la qualification TRI.</u></p> <p>Les heures effectuées en tant que FI, TRI, IRI, STI ou tout autre type d'examineur sont acceptées.</p>
---	--

**3/5. Attestation de stage de remise à niveau d'instructeur « Refresher training »**

- Fournir une attestation de remise à niveau pour la prorogation d'une qualification d'instructeur dûment complété et signé par l'ATO.
  - ↳ Un modèle « **81i-Formlic** » est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
  - ↳ Cette attestation peut ne pas être fournie si la section ATO du compte-rendu de l'AOC est dûment complété et signé par l'ATO.
- Si l'ATO n'est pas approuvée par la France : Copie du certificat d'approbation de l'ATO.

**4/5. Évaluation de compétence (Cf. FCL935)**

- Fournir l'originale/copie/scan du compte-rendu de l'évaluation de compétences (Cf. FCL.935) complété et signé par l'examineur.
  - ↳ Un modèle « **23Formexa** » pour les TRI SP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
  - ↳ Un modèle « **28Formexa** » pour les TRI MP est mis à votre disposition sur le site du Ministère : [ICI](#) (Section TRI)
- Si l'examineur n'est pas titulaire d'une licence française Part-FCL : Copie de sa licence et de l'autorisation d'examineur.

**5/5. Validation des données renseignées**

**Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat.**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

<b>Fait à</b>		<p><b>Signature</b> (électronique ou non)</p> <p><b>Lien tuto « Vidéo » signature électronique : <a href="#">Ici</a></b></p>	Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)
<b>Le</b>		<p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <b>seront pas acceptées.</b></p> <p>2/3) La signature devra être <b>identique</b> à celle sur votre pièce d'identité.</p> <p>3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	